

## Le bilan Carbone

L'énergie éolienne contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, car son processus de production électrique ne génère ni déchet ni gaz à effet de serre.

En prenant en compte l'ensemble du cycle de vie d'un parc éolien, les phases amont de fabrication des éoliennes, de construction d'un parc éolien et de maintenance génèrent du CO<sub>2</sub>.

Selon le mode de calcul utilisé, il faut entre 2,4 et 8 mois d'exploitation pour compenser la production de CO<sub>2</sub> qui a lieu avant la mise en service du parc éolien. Les 20 ans d'exploitation suivants conduisent donc à un bilan carbone positif permettant de compenser d'autres émissions de CO<sub>2</sub>.

## Le tarif d'achat de l'éolien

Le 28 février dernier, le Ministère de la Transition écologique et solidaire a annoncé les résultats du premier appel d'offres concurrentiel pour l'éolien terrestre. Cet appel d'offre, le premier du genre pour l'éolien terrestre, portait sur un volume total de 500 MW. La société VOLKSWIND France est fière d'avoir remporté 11 % de ce volume avec deux parcs éoliens. Dans les résultats, il est important de noter le prix de rachat moyen pondéré sur l'ensemble des lauréats de **65,4 €/MWh**.

Actuellement, le tarif d'achat est de 72 €/MWh. Ainsi, le prix de rachat est en diminution.

## Le coût de l'éolien pour le consommateur

Le montant de la CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité) en 2016 est de **22,5 €/MWh**, mais ne concerne pas que l'éolien.

En moyenne, pour un ménage français consommant **3200 kWh**, le coût annuel lié à l'énergie éolienne représente 20,3% de la CSPE d'après la Commission de Régulation de l'Énergie, soit **12 €/an**.

## La production

Selon le bilan électrique 2017 de RTE, la production éolienne atteint **24 TWh sur l'année 2017**, soit une augmentation de près de 15 % par rapport à 2016.

En mars 2017, le parc éolien français a battu un nouveau record. La production issue de cette ressource a atteint près de **18 % de la consommation nationale**.

L'énergie éolienne est une énergie renouvelable

donc propre et inépuisable.

Par conséquent, elle ne nécessite aucun carburant, ne crée pas de gaz à effet de serre et ne produit pas de déchets toxiques.

## L'éolien, une filière dynamique et créatrice d'emplois

En France, le montant des investissements et le nombre d'emplois dans l'éolien ne cessent d'augmenter : 12 500 personnes pour un marché de plus de 2 milliards d'euros en 2014, et près de **3 350 emplois supplémentaires créés entre 2015 et 2016**. De nombreuses formations ont été mises en place et permettent d'alimenter le marché de l'emploi, notamment pour la maintenance de ces installations de production. Plusieurs entreprises françaises travaillent aujourd'hui en collaboration avec les constructeurs d'éoliennes pour leur fournir les pièces détachées.

## Vos contacts VOLKSWIND France

Pierre BECOURT  
Chargé d'Affaires  
Tél: 07.85.07.01.39  
Mail: pierre.becourt@volkswind.com

Kevin FORGET  
Chargé d'Affaires  
Tél: 07.86.62.22.10  
Mail: kevin.forget@volkswind.com

Laurence RAUCOULES  
Chef de projets  
Tél: 02.47.54.27.44  
Mail: laurence.raucoules@volkswind.com

## Edito

VOLKSWIND France a le plaisir de vous faire parvenir ce premier bulletin d'information dans le cadre du projet éolien que notre société développe sur la commune de Maisons-en-Champagne.

C'est l'occasion pour nous de vous présenter notre activité, d'aborder les avantages de l'énergie éolienne et vous donner les premiers éléments d'information relatifs à ce projet.

## La présentation de la société

VOLKSWIND France SAS est une société spécialisée dans l'éolien terrestre. De par la diversité de ses savoir-faire et compétences, VOLKSWIND France présente l'avantage d'être l'interlocuteur unique des collectivités publiques et partenaires privés pendant toute la durée de vie des projets éoliens : de la réalisation des études jusqu'à l'exploitation, en passant par la conception et la construction des parcs.

Créée en 2001, la société VOLKSWIND France, dont le siège social est situé à Paris, possède des antennes régionales à Amiens, Limoges, Tours et Montpellier, pour être au plus près de ses interlocuteurs et partenaires.

### VOLKSWIND France en quelques chiffres

17 ans d'existence	39 parcs construits	56 MW en construction
498 MW accordés	535 MW construits	145 MW en exploitation
		1 000 MW en étude

## Historique :

Date	Evènement
2011 - 2012	Premières rencontres avec les élus
2012 - 2014	Etude foncière et études de pré-faisabilité
Mai 2014 Mai et juin 2015	Rencontre avec les nouveaux élus
2016	Lancement des études écologique et paysagère
Octobre 2017	Rencontre avec la DREAL de la Marne
Janvier 2018	Rencontre avec la Communauté de communes, le Maire et le Conseil Municipal
Mai 2018	Lancement de l'étude acoustique
Juin 2018	Information de la population
Été 2018	Dépôt des demandes d'autorisations administratives

## Information à la population :

Afin de répondre à vos interrogations, nous organisons une permanence d'information pendant laquelle vous pourrez venir nous rencontrer individuellement et nous poser toutes vos questions :

Commune	Permanence d'informations aux publiques
Maisons-en-Champagne - salle des fêtes	Mardi 19 Juin 2018 de 15 h à 19 h

## La présentation du projet

Le projet se situe sur des parcelles agricoles de la commune de Maisons-en-Champagne.

La zone d'étude a été définie par les diverses contraintes (écologiques, géographiques, techniques, ...) présentes sur le territoire. Effectivement, les distances à respecter vis-à-vis des habitations, des faisceaux hertziens, des captages en eau potable et de toutes infrastructures connues sur le territoire ont été prises en compte.

Après les études techniques (présentées ci-dessous) et une analyse des implantations possibles, le projet choisi respecte les différentes contraintes. Notamment, la société a privilégié des implantations à une distance d'au moins 1 000 m des habitations. (A noter que la distance minimale réglementaire est de 500 m aux habitations). Des contraintes aéronautiques sont présentes sur la zone.

Le projet s'insère dans le groupement éolien composé des parcs construits des Quatre Vallées, des Perrières et de la Côte Belvat, et contribue ainsi à former un ensemble cohérent.

Le parc sera composé de 6 éoliennes Vestas de type V117 dont la puissance unitaire est comprise entre 3,6 et 4,2 MW, développant ainsi une production annuelle entre 57,4 et 67 GWh. La hauteur totale maximale de la machine est de 180 m. Ce parc produira l'équivalent de la consommation domestique d'environ 21 600 à 25 200 personnes (chauffage inclus).

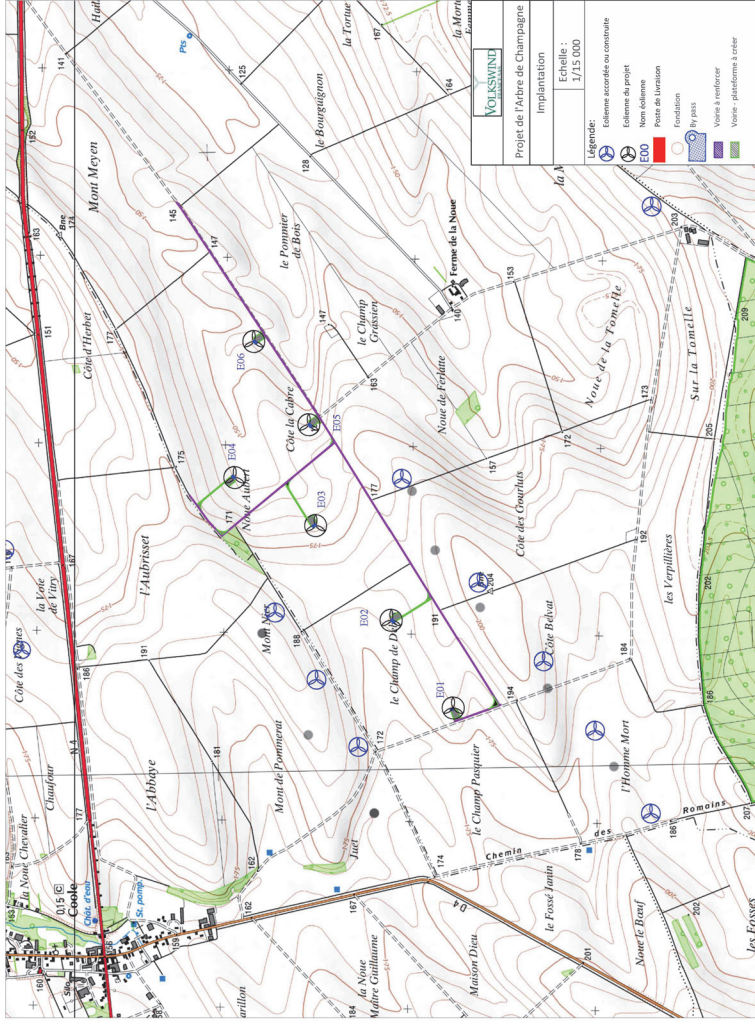
Dans le cadre du projet, la Communauté de communes devrait percevoir entre 112 900 € et 131 700 € par an de recette fiscale correspondant à l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER).

## Les études nécessaires au projet éolien

Concernant les différentes études liées à ce projet, les études acoustique, écologique et paysagère sont menées conjointement par des **bureaux d'études experts indépendants**. Plus précisément, les études naturalistes sont réalisées pendant 12 mois pour recenser toute la flore et la faune sur un cycle biologique complet. Les différentes études sont en cours de finalisation.

Pour l'étude du paysage, des prises de vue sont effectuées au niveau de tous les points sensibles du paysage (patrimoine historique, bourgs proches, voies de circulations,...).

Enfin, une étude acoustique permettra de valider le respect des seuils réglementaires de jour comme de nuit sur l'ensemble des habitations proches de la zone de projet.



Pour en savoir plus sur le projet :

<http://parc-eolien-maisons-en-champagne.fr/>

### Etudes de préféabilité (1 an)

1. Prospection de sites favorables
2. Consultation des entreprises de réseaux
3. Cohérence avec le Schéma Régional Eolien
4. Premier contact avec les élus
5. Etudes foncières

### Conception du projet (1 à 2 ans)

#### Stade actuel

1. Réalisation des études techniques et environnementales
2. Etude d'impact
3. Concertation avec les services de l'Etat
4. Réflexion sur les mesures à mettre en place sur le projet
5. Etude des possibilités de raccordement

### Instruction du projet (1 an)

1. Dépôt de la demande d'autorisation environnementale
2. Instruction de la demande d'exploiter par l'inspection des installations classées
3. Enquête publique (durée d'un mois prolongeable)
4. Passage en commission des sites
5. Décision finale du préfet

### Construction (1 an)

- Lot génie civil**
1. Création de l'accès routier
  2. Réalisation des fondations
- Lot éoliennes**
1. Acheminement des engins
  2. Assemblage des éoliennes
- Lot génie électrique**
1. Liaison intra-parcs
  2. Raccordement au réseau EDF
  3. Test avant la mise en exploitation

### Exploitation (20 à 40 ans)

1. Maintenance régulière
2. Production de l'électricité

### Démantèlement (1 à 6 mois)

1. Démontage des éoliennes
2. Remise en état du site
3. Recyclage des éoliennes

